

# Pour une transition inclusive



Vision générale

## Éléments de cadrage

La transition inclusive est le processus simultané de changement de l'offre médico-sociale et de transformation de la Société, mené par des collectifs constitués de l'ensemble des parties engagées dans cette démarche, afin que les personnes en situation de vulnérabilité vivent l'expérience d'être reconnues et acceptées comme personnes, plutôt qu'au regard de leurs différences. Elle vise à leur permettre d'avoir des relations interpersonnelles et réciproques, d'appartenir à un groupe, une communauté, une collectivité représentative de la Société.

**L'inclusion\*** implique que les personnes, quel que soit leur âge, choisissent leur milieu de vie tout comme leur mode de vie, présumant de leur capacité à faire des choix. Elle est donc sous tendue par l'Égalité des droits, valeur fondatrice de la République, et conditionnée à la mise en œuvre de **2 grands principes : la Participation et l'Autodétermination**.

Il existe une expertise chez les personnes concernées qui est incontournable, mais elles ne savent pas qu'elles savent. Leur participation est donc indispensable pour prendre les bonnes directions.

**L'autodétermination\*** est une compétence qui s'acquiert par l'apprentissage, ce qui implique des expériences qu'il nous (Professionnels et Familles) faut permettre et des prises de risque qu'il nous faut accompagner. L'autodétermination parce qu'elle se centre sur l'écoute des aspirations des personnes en situation de handicap et sur une diversité des réponses à envisager, leur donne accès au désir et au plaisir de vivre, à l'envie d'aller de l'avant et d'avoir des projets.

L'Unapei 30 a souhaité s'engager dans une démarche de transition inclusive, répondant à un objectif fort du projet associatif 2020-2024.

Pour l'Unapei 30, la démarche de transition inclusive traduit la volonté d'agir dans l'intérêt de la personne accompagnée, en y associant fortement la famille pour appuyer ses choix de vie et son épanouissement, le respect de sa dignité, l'exercice de ses droits et son accès à la citoyenneté.

Cette démarche vise à permettre aux personnes accompagnées d'occuper leur véritable place dans la société et, ainsi, de valoriser leurs **rôles sociaux\***. Elle ne se décrète pas, mais procède d'une construction avec les personnes accompagnées et leurs familles, les professionnels, le réseau des associations et des acteurs engagés.

Cette transition s'opère par une forte coopération avec l'ensemble des acteurs, au bénéfice des personnes accompagnées et de leur entourage. Elle transcende le cadre de la seule stratégie de l'Unapei 30 en tant qu'association puisque la dimension partenariale et collective de cette démarche est centrale, et essentielle pour sa réussite.

D'abord exclues de la société, les personnes en situation de handicap ont peu à peu été intégrées, l'objectif aujourd'hui est de les y inclure réellement. De ce point de vue, les premières démarches mises en œuvre dans le domaine de la scolarité ou de l'habitat ont vocation à ouvrir la voie, à inspirer, à montrer l'exemple d'une capacité de réflexion et d'action. Elles nous renseignent sur les nombreux obstacles à surmonter collectivement pour mener la démarche jusqu'à son terme.

Pour l'Unapei 30, cette transition est indispensable et irrévocable. Elle invite à analyser objectivement l'accompagnement mis en œuvre aujourd'hui au sein des établissements et services de l'association, et ce que nous choisirons ensemble de conserver, de faire évoluer, d'arrêter et d'inventer. Si elle engage l'association dans une logique de **désinstitutionnalisation\***, elle amène surtout à définir les conditions par lesquelles l'association, au travers de ses services, ses équipes, ses établissements, peut proposer de plus pertinent au service des personnes qu'elle accompagne.

Les principes qui rejoignent l'engagement de l'Unapei 30 dans la transition inclusive peuvent se résumer ainsi :

- **Co-construire**, avec l'ensemble des acteurs et en premier lieu les personnes accompagnées, en se basant sur une approche par les droits.
- **Adapter** l'offre pour la rendre plus inclusive au regard des besoins et des aspirations des personnes en s'accordant le droit d'innover et d'expérimenter.
- **Agir** fortement auprès de nos partenaires, des habitants, des acteurs sur le territoire pour faire émerger un environnement réellement inclusif et contribuer au changement de regard de la société
- **Porter attention** à tous pour que la transition inclusive ne se fasse au détriment de personne mais dans l'acceptation, la compréhension et le respect de chacun.

Pour mettre en œuvre cette démarche, l'Unapei 30 engage un programme d'actions ambitieux et inscrit dans la durée.

Celui-ci intègrera des objectifs d'interventions, d'échéances, de partenariats négociés, le tout dans une cohérence et un ordonnancement global.

Ce processus au long cours prendra racine au sein des établissements dans des adaptations aussi légères qu'anodines de pratiques quotidiennes, pour construire ensuite des évolutions profondes et structurantes de la société, permettant aux personnes accompagnées de s'autodéterminer dans tous les pans de leur existence.

Il s'agit donc, à partir d'objectifs réactualisés, de changer le paradigme de la place et du rôle social des personnes accompagnées. L'autodétermination constitue ainsi la fondation de ce nouveau paradigme et se retrouve dans le slogan de l'association Nous Aussi : « **Rien pour nous sans nous** ».

L'Unapei 30 invite toutes les personnes à se mobiliser à ses côtés, à prendre part à cette grande ambition, fédératrice, positive, porteuse de nouveaux destins, et à s'inscrire, à son échelle dans cette dynamique. Le partage de cette vision, aujourd'hui, doit nous permettre, à partir du printemps 2022, de la décliner dans des actions concrètes, opérationnelles, quotidiennes, prenant en compte l'ensemble du parcours de vie des personnes accompagnées.



# Pour une transition inclusive

---

[www.unapei30.fr](http://www.unapei30.fr)



### ⇒ Autodétermination

Ensemble des habiletés et aptitudes requises chez une personne lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus (Michael Wehmeyer, 1996).

Les comportements autodéterminés impliquent les 4 caractéristiques suivantes :

- Autonomie comportementale : Agir de manière indépendante en accord avec ses intérêts, préférences et aptitudes.
- Autorégulation : Agir en fonction de ses habiletés à identifier les actions possibles dans une situation et à anticiper les conséquences à chacune.
- Empowerment psychologique : Agir en croyant exercer un contrôle sur les événements de sa vie, de posséder les habiletés nécessaires pour le faire et d'anticiper le résultat à une action potentielle.
- Autoréalisation : Agir en fonction d'une bonne connaissance de ses forces et limites.

Elle est une invitation à envisager la personne par le prisme de ses capacités, de ses centres d'intérêts, et non d'abord par ses difficultés, par ce qui lui manque : c'est une présomption de compétences de la personne.

### ⇒ Désinstitutionalisation

Procédure de transformation de structures existantes afin de garantir le respect des droits des personnes en situation de handicap (autonomie, inclusion, choix de vie, etc.) mais non systématiquement, à la fermeture de grandes structures au profit de plus petites structures dans la communauté.

### ⇒ Inclusion

Elle prend assise sur diverses déclarations supranationales (notamment la convention relative aux droits des personnes handicapées adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006). L'inclusion regroupe en quelque sorte l'ensemble des actions sociétales en vue de permettre aux personnes à risque d'exclusion d'occuper une place véritable, adaptée à leurs conditions, leurs caractéristiques et aux différentes étapes de leur vie dans leur communauté (ou collectivité) respective.

### ⇒ Rôles sociaux

Comportements sociaux attendus et réalisés par une personne en fonction de sa position ou de son statut social au sein d'un groupe. « Attribuer un rôle reconnu pour sa valeur sociale, c'est placer la personne dans les meilleures conditions de développement de ses potentialités » (J. Feragus).